

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1021/SG/ESJ accordant l'autorisation d'enseigner à des instituteurs et institutrices de l'Enseignement Privé Catholique.

n° 75-1021/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

27 mai 1975

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro

25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation d'enseigner à l'école de la Nativité, Djibouti, est accordée à M Gaston, née Cambolives Martine, née le 8 octobre 1949 à Colomiers (Haute-Garonne), titulaire du baccalauréat (session 1968), à compter du 21 octobre 1974 Mme Joubert, née Lamoliattre Marie-Thérèse, née le 5 avril 1946 à Soustons (Landes), titulaire du baccalauréat (session 1967) et du C.A.P. (session 1969), à compter du 7 janvier 1975 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 1974-1975, en remplacement de Mme Ducros, Françoise, en congé. L'autorisation d'enseigner à l'école du Foyer social de Dikhil est accordée à Mme Nicole de Angelis (religieuse), née le 11 janvier 1944 à Reims (Marne), titulaire du brevet élémentaire (session 1962) et du CAP. (session 1969), à compter du 16 septembre 1974 L'autorisation d'enseigner à l'école ménagère du Foyer social d'Obock est accordée à : Mme Verdun Asnès (religieuse) née le 14 mars 1920 à Paris (17°), titulaire du C.A.P. « Arts ménagers » (session 1947) et du C.A.P. « Modiste » (session 1948), à compter du 16 septembre 1974. L'autorisation d'enseigner à l'école Charles-de-Foucauld, Djibouti, est accordée à : M. Mathey Maurice (religieux), né le 30 juillet 1921 à Compiègne, titulaire de la licence (session 1964), à compter du 16 septembre 1974